

PORT DE PLAISANCE DE SETE

TARIFS ANNUELS 2024 (TTC)

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis	Base Tabarly / quai d'Orient / quai de la République / quai Riquet Nord / Bassin du Midi	Quai Maillol	Halte Nautique / quai des Moulins	Quais Riquet Sud et Mistral
1	0 à 5.00	2	1 216 €	1 181 €	1 111 €	1 071 €	891 €
2	5.01 à 6.50	2.5	1 636 €	1 590 €	1 496 €	1 440 €	1 199 €
3	6.51 à 8.00	2.8	2 054 €	1 995 €	1 877 €	1 806 €	1 505 €
4	8.01 à 9.50	3.3	2 429 €	2 358 €	2 219 €	2 138 €	1 780 €
5	9.51 à 11.00	3.7	2 934 €	2 848 €	2 681 €	2 581 €	2 150 €
6	11.01 à 13.00	4.3	3 460 €	3 425 €	3 223 €	3 132 €	2 612 €
7	13.01 à 15.00	4.9	4 476 €	4 433 €	4 171 €	4 054 €	3 380 €
8	15.01 à 18.00	5.2	4 925 €	4 925 €	NA	4 328 €	3 718 €
9	18.01 à 24.00	6	6 934 €	6 934 €	NA	NA	4 418 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 530 € par mètre supplémentaire	Ajouter 530 € par mètre supplémentaire	NA	NA	Ajouter 221 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton
1.3 du tarif monocoque si le bateau est stationné parallèlement au quai (alongside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

FORFAIT HIVER 2024 (TTC) (1^{er} octobre au 1^{er} avril)

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis / Base Tabarly / Halte Nautique / Bassin du Midi / quais des Moulins, République, d'Orient, Maillol et Riquet Nord	Quais Riquet Sud et Mistral
1	0 à 5.00	2	715 €	572 €
2	5.01 à 6.50	2.5	934 €	747 €
3	6.51 à 8.00	2.8	1 125 €	900 €
4	8.01 à 9.50	3.3	1 287 €	1 030 €
5	9.51 à 11.00	3.7	1 663 €	1 330 €
6	11.01 à 13.00	4.3	2 032 €	1 626 €
7	13.01 à 15.00	4.9	2 395 €	1 916 €
8	15.01 à 18.00	5.2	2 949 €	2 359 €
9	18.01 à 24.00	6	4 611 €	3 689 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 322 € par mètre supplémentaire	Ajouter 150 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton
1.3 du tarif monocoque si le bateau est stationné parallèlement au quai (alongside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

FORFAIT ETE 2024 (TTC) (1^{er} avril au 1^{er} octobre)

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis / Base Tabarly / Halte Nautique / Bassin du Midi / quais des Moulins, République, d'Orient, Maillol et Riquet Nord	Quais Riquet Sud et Mistral
1	0 à 5.00	2	1 035 €	828 €
2	5.01 à 6.50	2.5	1 391 €	1 113 €
3	6.51 à 8.00	2.8	1 745 €	1 396 €
4	8.01 à 9.50	3.3	2 066 €	1 653 €
5	9.51 à 11.00	3.7	2 492 €	1 994 €
6	11.01 à 13.00	4.3	2 940 €	2 352 €
7	13.01 à 15.00	4.9	3 805 €	3 044 €
8	15.01 à 18.00	5.2	4 186 €	3 349 €
9	18.01 à 24.00	6	5 501 €	4 401 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 386 € par mètre supplémentaire	Ajouter 204 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton
1.3 du tarif monoque si le bateau est stationné parallèlement au quai (alongside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

DIVERS 2024

Habitation permanente sur le navire ou location en chambre d'hôte

Conditions tarifaires pour les habitations permanentes sur le navire :

Concernant les contrats d'amarrage annuels pour les navires inférieurs à 15 mètres, toute personne vivant à bord de son bateau de façon permanente est tenue d'en faire la déclaration auprès du bureau du port (voir article 7 du règlement d'exploitation du port de plaisance de Sète). Une majoration de 20% du tarif annuel en vigueur lui est alors appliquée.

Concernant les contrats d'amarrage hiver ou été pour les navires inférieurs à 15 mètres, toute personne vivant à bord de son bateau de façon permanente est tenue d'en faire la déclaration auprès du bureau du port (voir article 7 du règlement d'exploitation du port de plaisance de Sète), une majoration de 67€ du tarif public en vigueur lui est alors appliquée.

Conditions tarifaires pour les navires utilisés comme chambres d'hôtes ou gîte :

- Pour les navires de moins de 15 mètres : le propriétaire ou l'entreprise propriétaire devra s'acquitter de la majoration de 25% de la redevance de stationnement
- Pour les navires de plus de 15 mètres qui ne font pas l'objet d'une facturation des consommations de fluides : le propriétaire ou l'entreprise propriétaire devra s'acquitter de la majoration de 25% de la redevance de stationnement

Associations / Navires labellisés BIP

Une remise de 35% sur les tarifs annuels pourra être consentie aux associations (loi 1901) propriétaires du navire et aux navires labellisés "Bateau d'Intérêt Patrimonial" (BIP).

